

5

Fax 05 65 30 79 72

GAEC de Reygasse
Thechirac.

Adresse de livraison (si différente)

Votre
N° TVA

CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ : En application de la loi 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix. Les risques afférents aux dites marchandises sont transférés à l'acheteur dès la livraison.

TOTAL T.T.C.

RÈGLEMENT :

ÉCHÉANCE :

2085,31 5,5 114,69 2200

TOTALISATION

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.